



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2000) 1465

Bruxelles, le 10 février 2000

DOCUMENT INTERNE

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
de la 1465ème réunion de la Commission
tenue à Bruxelles
(Breydel)
le mercredi 9 février 2000
(matin)

PV(2000) 1465

Etaient présents :

M. PRODI	Président	(Sauf points 13 à 19)
M. KINNOCK	Vice-Président	
Mme de PALACIO	Vice-Présidente	
M. MONTI	Membre	(Sauf points 17 à 19)
M. FISCHLER	Membre	
M. LIIKANEN	Membre	
M. BOLKESTEIN	Membre	
M. BUSQUIN	Membre	
M. SOLBES	Membre	(Sauf points 17 à 19)
M. NIELSON	Membre	
M. VERHEUGEN	Membre	
M. PATTEN	Membre	(Sauf point 19 en partie)
M. LAMY	Membre	
M. BARNIER	Membre	(Sauf point 13 en partie)
Mme REDING	Membre	
Mme SCHREYER	Membre	
Mme WALLSTRÖM	Membre	
M. VITORINO	Membre	
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre	

Etait excusé : M. BYRNE

Le secrétariat était assuré par M. C. TROJAN, Secrétaire général, assisté de Mme P. BUGNOT, Directeur f.f. et de M. P. BROCHART, Chef d'Unité au Secrétariat général.

TABLE DES MATIÈRES

1.	ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2000) 1465/3 ; SEC(2000) 159/2)	7
2.	RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2000) 1465)	7
3.	APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 1464ÈME RÉUNION DE LA COMMISSION DU 2 FÉVRIER 2000 (PV(2000) 1464 ET /2)	7
	<i>PROCÈS-VERBAL ORDINAIRE</i>	7
4.	TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN	8
4.1.	DÉROULEMENT DE LA SESSION DES 2 ET 3 FÉVRIER 2000 (SP(2000) 428)	8
4.2.	COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES (SP(2000) 488)	8
4.3.	SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2000) 450 ; SP(2000) 401 ; SP(2000) 405)	9
5.	PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS	10
	<i>HABILITATIONS</i> (SEC(2000) 163 à /8 ; SEC(2000) 164 à /5)	10
6.	PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION POUR 2000 (COM(2000) 155/3 ET /4 ; SEC(2000) 191)	10
7.	CAS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT CEE N°4064/89 (C(2000) 363/3 ; SEC(2000) 202)	10

8. LIVRE VERT SUR L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE (COM(2000) 51/2 ET /4)	10
9. DOCUMENTS UNIQUES DE PROGRAMMATION POUR L'OBJECTIF N°1 (FINLANDE SEPTENTRIONALE ET ORIENTALE) (SEC(2000) 175 A /3 ; SEC(2000) 176)	11
10. MESURES TRANSITOIRES À L'EXPIRATION DE LA QUATRIÈME CONVENTION DE LOMÉ RÉVISÉE (COM(2000) 63 A /3)	11
11. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN (SUITE DU POINT 4)	12
<i>NEGOCIATION DE L'ACCORD-CADRE SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION ET LE PARLEMENT EUROPEEN.....</i>	
	12
12. OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2000 – 2005 (COM(2000) 154/2 ET /4 ; SEC(2000) 191)	12
13. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2000) 63)	13
14. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS (SUITE DU POINT 5) (SEC(2000) 160 A /5 ; SEC(2000) 161)	14
<i>PROCEDURES ECRITES APPROUVEES (SEC(2000) 160 à /5 ; SEC(2000) 161)</i>	
	14
15. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2000) 165/2)	14
<i>DIVERS</i>	
	14
<i>Réorganisation de la Direction générale « Contrôle financier ».....</i>	
	14
16. CAS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT CEE N°4064/89 (C(2000) 352 ET /2)	15

17. LIVRE BLANC SUR LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE (COM(2000) 66/2 ET /6 ; SEC(2000) 177)	15
18. TRAVAUX DU CONSEIL (SI(2000) 68).....	16
<i>RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DES AFFAIRES SOCIALES</i>	
<i>(11 ET 12 FÉVRIER 2000 À LISBONNE).....</i>	<i>16</i>
19. QUESTIONS DIVERSES.....	17
<i>19.1. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONVENTION CHARGÉE</i>	
<i>D'ELABORER LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX</i>	<i>17</i>
<i>19.2. SITUATION DE L'AIDE HUMANITAIRE EN TCHÉTCHÉNIE</i>	<i>17</i>
<i>19.3. PROCESSUS DE PAIX EN IRLANDE DU NORD (SEC(2000) 228).....</i>	<i>18</i>

Séance unique : mercredi 9 février 2000 (matin)

La séance est ouverte à 9h20 par M. le Président PRODI.

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

M. POWER

Chef de Cabinet de M. BYRNE

Assistent également à la séance

M. DEWOST

Directeur général du Service juridique

M. O'SULLIVAN

Chef de Cabinet de M. le PRESIDENT

M. FAULL

Chef du service Service "Presse et communication"

Présidence : M. PRODI, Président (points 1 à 12)

M. KINNOCK, Vice-Président (points 13 à 19)

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2000) 1465/3 ; SEC(2000) 159/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2000) 1465)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 7 février 2000.

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 1464^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION DU 2 FÉVRIER 2000 (PV(2000) 1464 et /2)

PROCÈS-VERBAL ORDINAIRE

1. La Commission approuve le corrigendum repris au document PV(2000) 1464/2, à savoir :

Point 20 : RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS / POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

CRÉATION D'UNE TASK FORCE POUR LES BALKANS

(SEC(2000) 112/2)

A la page 20, le troisième alinéa est complété comme suit :

« M. BOLKESTEIN peut marquer son accord sur cette solution pour autant que la participation du fonctionnaire de

la DG TAXUD soit limitée à une durée de trois mois jusqu'à l'évaluation du fonctionnement de la Task-force.
Le fonctionnaire de la DG TAXUD aura pour mandat d'assister la DG RELEX à développer sa propre expertise en la matière de façon à ce que la DG RELEX puisse assumer la responsabilité pour la suite des opérations également dans le domaine douanier. »

2. La Commission approuve le projet de procès-verbal ordinaire de sa 1464ème réunion, dans le texte corrigé comme indiqué au point 1 ci-dessus.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DES 2 ET 3 FÉVRIER 2000 (SP(2000) 428)

La Commission prend acte des informations qui lui sont communiquées relatives au déroulement de la session du Parlement européen des 2 et 3 février 2000.

4.2. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES (SP(2000) 488)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du GAP qui s'est tenue le jeudi 3 février 2000.

Elle examine particulièrement les dossiers suivants :

- Préparation politique de la session plénière - dossiers législatifs
(point 2 du rapport du GAP)

La Commission autorise les Membres concernés à prendre position sur les amendements demandés par le Parlement européen aux propositions de la

Commission inscrites à l'ordre du jour de la deuxième session plénière de février 2000.

La Commission examine particulièrement les amendements susceptibles d'être adoptés en deuxième lecture. Elle prend les positions suivantes :

- Rapport LIENEMANN, Politique communautaire dans le domaine de l'eau, COM(1997) 49 – 97/0067 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 401, qui conduit au rejet de certains amendements.

- Rapport LIENEMANN, Instrument financier pour l'environnement (LIFE), COM(1998) 720 - 98/0336 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 405, qui conduit au rejet de certains amendements.

4.3. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2000) 450 ; SP(2000) 401 ; SP(2000) 405)

La Commission approuve les décisions d'octroi des habilitations reprises au document SP(2000) 450.

La Commission habilite par ailleurs Mme WALLSTRÖM, en accord avec M. le PRESIDENT et Mme de PALACIO et, le cas échéant, les Membres associés, à adopter et à transmettre au Conseil, dès que le Parlement se sera prononcé, son avis sur les amendements, assorti éventuellement d'une proposition modifiée, sur base de la ligne de conduite indiquée aux documents SP(2000) 401 et SP(2000) 405 pour les dossiers suivants :

- Rapport LIENEMANN, Politique communautaire dans le domaine de l'eau, COM(1997) 49 – 97/0067 (COD)
- Rapport LIENEMANN, Instrument financier pour l'environnement (LIFE), COM(1998) 720 - 98/0336 (COD).

5. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS

HABILITATIONS

(SEC(2000) 163 à /8 ; SEC(2000) 164 à /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 31 janvier au 4 février 2000.

6. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION POUR 2000

(COM(2000) 155/3 et /4 ; SEC(2000) 191)

La Commission adopte le programme de travail pour 2000 repris au document COM(2000) 155/3 et /4, y compris la liste indicative des actions envisagées. Elle décide de le transmettre au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, de le publier et de le mettre à disposition sur le site internet « EUROPA ».

7. CAS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT CEE N°4064/89

(C(2000) 363/3 ; SEC(2000) 202)

La Commission adopte, dans la langue française faisant foi, la décision reprise au document C(2000) 363/3. Elle habilite M. MONTI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des engagements des parties, conformément à l'article premier de cette décision.

8. LIVRE VERT SUR L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE

(COM(2000) 51/2 et /4)

La Commission adopte le Livre vert sur l'assistance judiciaire en matière civile repris au document COM(2000) 51/4 et décide de le transmettre au Conseil et au Parlement européen.

**9. DOCUMENTS UNIQUES DE PROGRAMMATION POUR L'OBJECTIF N°1
(FINLANDE SEPTENTRIONALE ET ORIENTALE)
(SEC(2000) 175 à /3 ; SEC(2000) 176)**

La Commission :

- approuve, en principe, les documents uniques de programmation pour les programmes de l'Objectif n° 1 en Finlande septentrionale et en Finlande orientale pour la période 2000 – 2006, tels que repris respectivement aux documents SEC(2000) 175 et SEC(2000) 176 ;
- charge M. BARNIER, M. FISCHLER et Mme DIAMANTOPOULOU de consulter, sur cette base, le Comité consultatif pour le développement et la reconversion des régions, le Comité créé en vertu de l'article 147 du traité, le Comité des structures agricoles et du développement rural et le Comité du secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- habilite M. BARNIER, M. FISCHLER et Mme DIAMANTOPOULOU, en accord avec Mme SCHREYER, à prendre les décisions définitives d'adoption des deux documents uniques de programmation susmentionnés, en conformité avec les critères généraux régissant l'exercice des habilitations et selon les dispositions applicables à la consultation des comités, et pour autant que des modifications de la substance ne soient pas apportées au contenu des projets soumis à la Commission.

**10. MESURES TRANSITOIRES À L'EXPIRATION DE LA QUATRIÈME
CONVENTION DE LOMÉ RÉVISÉE
(COM(2000) 63 à /3)**

La Commission approuve les propositions reprises au document COM(2000) 63 et décide de les transmettre, accompagnées de leurs annexes, au Conseil.

11. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN (SUITE DU POINT 4)***NEGOCIATION DE L'ACCORD-CADRE SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION ET LE PARLEMENT EUROPEEN***

M. CALLEJA, Chef de Cabinet de Mme de PALACIO, M. AYET, Chef d'unité au Secrétariat général, M. LUYCKX et M. SANDLER, Membres du Secrétariat général, et M. VÉRON, Membre du Service « Presse et communication » assistent aux délibérations sur ce point.

Mme de PALACIO informe la Commission de l'évolution des discussions avec le Parlement européen en vue de l'établissement de l'accord-cadre sur les relations entre les deux institutions. Elle fait part des progrès intervenus mais signale que plusieurs aspects du projet d'accord restent encore controversés et nécessitent la poursuite des discussions.

A l'issue d'un rapide échange de vues, la Commission confirme sa volonté de conclure un accord sur base des orientations dégagées lors de ses précédentes discussions sur le sujet.

**12. OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2000 – 2005
(COM(2000) 154/2 et /4 ; SEC(2000) 191)**

M. MANSERVISI, Chef de Cabinet adjoint de M. le PRESIDENT, M. AYET, Chef d'unité au Secrétariat général, M. LUYCKX et M. SANDLER, Membres du Secrétariat général, et M. VÉRON, Membre du Service « Presse et communication », assistent aux délibérations sur ce point.

M. le Président PRODI rappelle au Collège le contexte, notamment institutionnel, dans lequel s'inscrit la présentation du document sur les objectifs stratégiques de la Commission pour la période 2000 – 2005. Il souligne le caractère politique de ce document qui peut être considéré comme le texte le plus important adopté par la présente Commission depuis son entrée en fonction dans la mesure où, sans exclure un certain degré de souplesse et d'adaptabilité, il fixe une ligne claire pour les cinq années à venir.

Après avoir procédé à un débat très approfondi sur le document, aussi bien quant au fond qu'en termes de présentation, la Commission constate son accord sur les quatre objectifs stratégiques proposés. Sans préjudice de la diffusion d'un texte consolidé prenant en compte les modifications découlant des observations exprimées en séance, la Commission approuve la communication reprise aux documents COM(2000) 154/3 et /4 et décide de la transmettre au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, de la publier et de la mettre à disposition sur le site internet « EUROPA ».

13. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2000) 63)

M. MANSERVISI, Chef de Cabinet adjoint de M. le PRESIDENT, M. CALLEJA, Chef de Cabinet de Mme de PALACIO, Mme GROEBNER, Membre du cabinet de M. le PRESIDENT, Mme MASCARDI, Membre du cabinet de Mme de PALACIO, et M. VÉRON, Membre du Service « Presse et communication », assistent aux délibérations sur ce point.

La Commission prend note des rapports présentés par le Secrétariat général sur les travaux du Comité des Représentants permanents.

Elle examine particulièrement le dossier suivant :

- Relations avec les Etats-Unis : législation relative à la réduction des émissions sonores des avions (Règlement « Hushkits »)

Mme de PALACIO informe la Commission de l'état d'évolution du dossier au sein des instances du Conseil ainsi que de l'absence de toute avancée positive de la part des Etats-Unis.

Après avoir rappelé que la complexité et la difficulté du dossier sont encore accrues par la perspective des prochaines élections présidentielles aux Etats-Unis, Mme de PALACIO fait part des termes de la lettre qu'elle a adressée, le 3 février dernier, aux autorités américaines dans l'espoir de faire évoluer la situation dans un sens positif.

A l'issue d'un large échange de vues sur les différentes approches envisageables et leurs implications, la Commission convient de réexaminer le dossier lors de sa 1466ème réunion du 15 février prochain, en vue de laquelle sera diffusé un document analysant toutes les options possibles.

14. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS (SUITE DU POINT 5)
(SEC(2000) 160 à /5 ; SEC(2000) 161)

M. VÉRON, Membre du Service « Presse et communication » assiste aux délibérations sur ce point.

PROCEDURES ECRITES APPROUVEES
(SEC(2000) 160 à /5 ; SEC(2000) 161)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 31 janvier au 4 février 2000.

Procédure écrite E/95/2000 : Coopération – ajustement structurel
(COM(2000) 58)

Les autres délibérations de la Commission sur ce point font l'objet d'un procès-verbal spécial.

15. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES
(SEC(2000) 165/2)

M. CALLEJA, Chef de Cabinet de Mme de PALACIO assiste aux délibérations sur ce point.

DIVERS

Réorganisation de la Direction générale « Contrôle financier »

La Commission souligne que la mise en place du service d'audit interne et du service financier central à partir du 1er mai 2000 nécessite d'importants

ajustements organisationnels. La Commission vise à clôturer l'exercice concomitant de réallocation des effectifs pour le 31 juillet 2000 au plus tard. La Commission rappelle que le service d'audit interne sera dirigé par un Directeur général adjoint responsable de l'audit interne. La Commission note que, dans ce contexte, le Contrôleur financier a marqué son accord pour assurer de nouvelles fonctions à partir du 1er mai 2000.

M. KINNOCK rend hommage au travail accompli par Mme VENTURA dans l'exercice, dans des circonstances particulièrement difficiles, de ses responsabilités de Contrôleur financier de la Commission.

La Commission s'associe à cette déclaration.

**16. CAS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT CEE N°4064/89
(C(2000) 352 et /2)**

M. MONTI présente la décision proposée à la Commission et précise le calendrier d'exécution des engagements pris par les parties.

La Commission adopte, dans la langue allemande faisant foi, la décision reprise au document C(2000) 352 et /2. Elle habilite M. MONTI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des engagements des parties, conformément à l'article premier de cette décision.

**17. LIVRE BLANC SUR LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE
(COM(2000) 66/2 et /6 ; SEC(2000) 177)**

M. ANNERBERG, Chef de Cabinet de Mme WALLSTRÖM, Mme GROEBNER, Membre du cabinet de M. le PRESIDENT, M. KREMLIS, Chef d'unité, et Mme DE VRIES, Membre de la Direction générale « Environnement », assistent aux délibérations sur ce point.

Mme WALLSTRÖM expose à la Commission les grandes lignes du Livre blanc dont elle rappelle la longue et difficile genèse. Sur base de cette présentation, la

Commission procède à un échange de vues sur les différentes composantes de l'approche proposée et sur la marche à suivre dans la progression future du dossier.

A l'issue de ses délibérations, et sans préjudice de la diffusion d'un texte révisé afin de tenir compte de certaines propositions de rédaction présentées en séance, la Commission approuve le Livre blanc repris au document COM(2000) 66/6 en vue de sa publication et de sa transmission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des Régions.

18. TRAVAUX DU CONSEIL

(SI(2000) 68)

Mme GROEBNER, Membre du cabinet de M. le PRESIDENT assiste aux délibérations sur ce point.

RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DES AFFAIRES SOCIALES (11 ET 12 FÉVRIER 2000 À LISBONNE)

Mme DIAMANTOPOULOU évoque la perspective de la prochaine réunion informelle des Ministres des Affaires sociales à laquelle participera pour la première fois un membre du nouveau gouvernement autrichien. Tout en confirmant sa détermination à se conformer strictement à la ligne de conduite arrêtée par la Commission concernant les nouvelles autorités autrichiennes, Mme DIAMANTOPOULOU estime qu'il serait opportun pour la Commission d'émettre un signal politique clair à l'occasion de la prochaine cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes les 7 et 8 avril prochains à Vienne. Elle fait part de son intention de diffuser prochainement une note d'information sur la question.

19. QUESTIONS DIVERSES***19.1. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONVENTION CHARGÉE D'ELABORER LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX***

M. FONSECA, Chef de Cabinet adjoint de M. VITORINO, et Mme GROEBNER, Membre du cabinet de M. le PRESIDENT assistent aux délibérations sur ce point.

M. VITORINO informe la Commission de la teneur du débat d'orientation générale tenu le 2 février dernier par la Convention chargée de rédiger le projet de Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Sans préjuger des orientations définitives que le Collège retiendra en la matière, M. VITORINO préconise que la Commission prépare, sur base des conclusions du Conseil européen de Cologne, un document qui soit à la fois fort quant au message politique et rigoureux au plan juridique. Il rappelle en outre que la question sera débattue lors du Conseil européen de Feira en juin 2000.

En termes d'organisation pratique, M. VITORINO constate que, suite à l'adoption des méthodes de travail de la Convention et de son calendrier, il ne lui sera pas possible de participer personnellement à toutes les réunions de la Convention. Sur proposition de M. VITORINO, la Commission désigne M. TROJAN – et en cas d'empêchement de celui-ci, M. ZEPTER - comme suppléant au représentant du Président de la Commission dans les travaux de la Convention.

19.2. SITUATION DE L'AIDE HUMANITAIRE EN TCHÉTCHÉNIE

Mme GROEBNER, Membre du cabinet de M. le PRESIDENT assiste aux délibérations sur ce point.

M. NIELSON fait part à la Commission des réflexions que lui inspire sa récente visite aux frontières de la Tchétchénie et plus particulièrement des difficultés auxquelles sont confrontées les ONG humanitaires.

19.3. PROCESSUS DE PAIX EN IRLANDE DU NORD
(SEC(2000) 228)

Mme GROEBNER, Membre du cabinet de M. le PRESIDENT assiste aux délibérations sur ce point.

La Commission prend note des informations communiquées par M. BARNIER sur les résultats de sa visite en Irlande du Nord les 3 et 4 février derniers, telles que reprises au document SEC(2000) 228.

*

* *

La réunion est close à 14h00.